

Septembre 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent douzième session

Rome, 5-9 novembre 2012

**Évaluation de l'appui de la FAO à l'application du
Code de conduite pour une pêche responsable**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert Moore
Directeur du Bureau de l'évaluation
(Rapport d'évaluation)
Tél.: 06 570 53903

M. Árni Mathiesen
Sous-Directeur général
Département des pêches et de l'aquaculture
(Réponse de la Direction)
Tél.: 06 570 56423

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

1. Le Comité du Programme a demandé en avril 2010 un rapport sur l'*Évaluation de l'appui de la FAO à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable*¹. L'Évaluation a commencé en 2011. La présente page d'introduction contient un résumé des principales questions portées à l'attention du Comité du Programme, lequel est invité à dicter des orientations sur le rapport ci-joint sur l'*Évaluation de l'appui de la FAO à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable* et sur la *Réponse de la Direction*.

Rapport d'évaluation

2. Au vu des constatations de l'Évaluation, la FAO fonctionne de manière remarquable et accomplit avec constance un travail d'une grande qualité. Les activités de la FAO contribuant à l'accomplissement du septième objectif du Millénaire pour le développement – sur la durabilité de l'environnement – et de l'objectif mondial de la FAO relatif à la gestion durable des ressources naturelles affichent des résultats satisfaisants. En revanche, il apparaît que l'Organisation n'exploite pas pleinement son potentiel, les principales lacunes étant les suivantes:

- i. Manque de stratégie et de priorités relatives au développement du Code et à l'appui prêté pour la mise en œuvre de celui-ci;
- ii. Portée limitée et insatisfaisante;
- iii. Articulation insuffisamment cohérente entre les activités normatives et opérationnelles, y compris le renforcement des capacités; et
- iv. Attention insuffisante portée aux dimensions humaines.

3. L'Évaluation arrive à la conclusion que la mise en œuvre du Code est essentielle pour la gestion des pêches et de l'aquaculture et que la FAO doit recentrer sa position stratégique et contribuer à la mise en œuvre du Code davantage en amont.

4. Le Code doit devenir une source d'inspiration évolutive et pertinente au service d'un changement en profondeur dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. À cet effet, la FAO doit jouer un rôle catalyseur pour contribuer à combler le fossé qui existe entre l'autorité formelle du Code et ses utilisateurs.

5. L'Évaluation propose un cadre général et formule 16 recommandations, dont quelques-unes concernant des mesures multiples, et qui sont regroupées suivant deux axes: approche stratégique de la mise en œuvre du Code et thèmes spécifiques relatifs au Code.

Réponse de la Direction

6. La Direction rejette la conclusion formulée dans l'Évaluation selon laquelle la mise en œuvre du Code est au cœur de la gestion durable des pêches et de l'aquaculture, élément important du mandat et des activités de la FAO. Elle convient en outre que la FAO joue un rôle de catalyseur s'agissant d'aider les pays du monde entier à combler le fossé qui existe entre l'autorité formelle du Code et ses utilisateurs.

7. La Direction prend note que le rapport d'évaluation est bien rédigé, éclairant et constructif et elle fait siennes la plupart des constatations et recommandations qui y sont présentées. Parmi les 16 recommandations principales, neuf sont acceptées, six sont partiellement acceptées et une est rejetée. De manière générale, les recommandations coïncident avec l'approche suivie par la FAO ces dernières années, mais elles impliquent de procéder à des ajustements de direction stratégique et de moduler l'accent mis sur différents points. Le fait que certaines des recommandations ne soient pas acceptées intégralement ne signifie pas qu'elles sont rejetées sur le fond, mais tient plutôt à ce qu'elles sont difficiles à mettre en œuvre au plan pratique.

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

8. Le Comité du Programme souhaitera peut-être formuler des avis et dicter des orientations sur les questions essentielles abordées dans le rapport d'évaluation et dans la réponse de la Direction ainsi que sur les mesures proposées par la Direction pour donner suite aux recommandations indiquées dans le rapport.

¹ CL 139/4 <http://www.fao.org/docrep/meeting/018/k7985f.pdf>.